



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info
COUPE

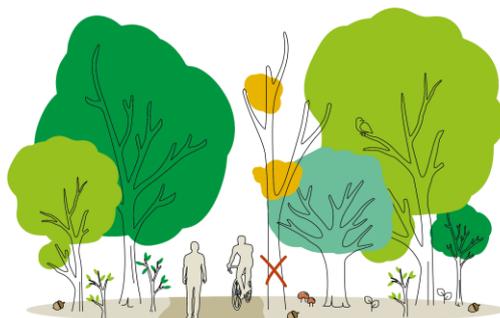
8 mars 2021

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département « Santé des Forêts » concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt. Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe sur les parcelles 101, 102 et 103 de la forêt, situées sur le territoire de Saint Germain-En-Laye

Une coupe sanitaire complétée par une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation

>> Lors de cette opération, les **arbres dépérissants et dangereux** aux abords des chemins, en lisière de forêt et dans les parcelles seront coupés pour assurer la sécurité de tous et le bon développement des peuplements.



Informations coupe

Parcelles	101 102 103
Surfaces	15,19 + 11,91 + 11,39 = 38,49 ha
Type de peuplements	Chêne, charme et érable
Volume de bois prélevé	Total : 1282 m3 de bois
Date la dernière coupe réalisée	Coupe sanitaire en 2018 (<100m3)
Date de début des travaux	8 mars 2021
Durée du chantier	2 mois (en fonction des conditions météorologiques)



Parallèlement cette coupe va préparer les exploitations futures et protéger les sols

>> En complément de la **coupe sanitaires**, les bûcherons vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.
>> Ces coupes seront réalisées en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation des chantiers d'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers et le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les parcelles 101, 102 et 103 vont se régénérer naturellement ; **sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement.**

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

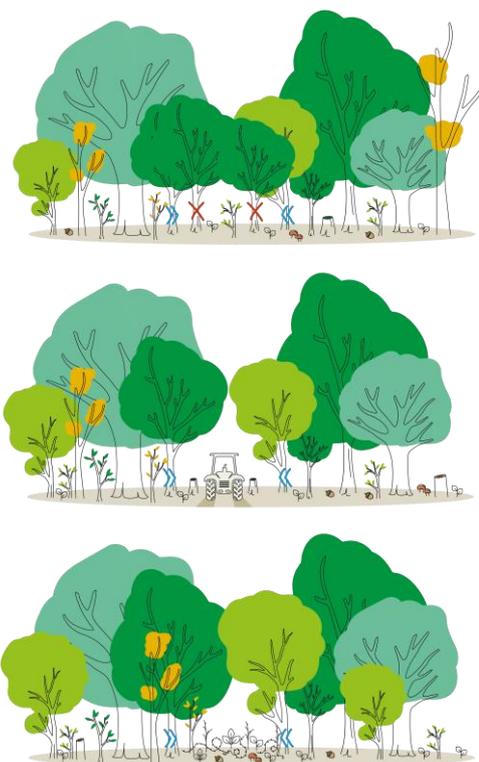
Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout ce tri et rien ne se perd, les bois font l'objet d'un tri par l'ONF valorisant l'ensemble des qualités du bois :

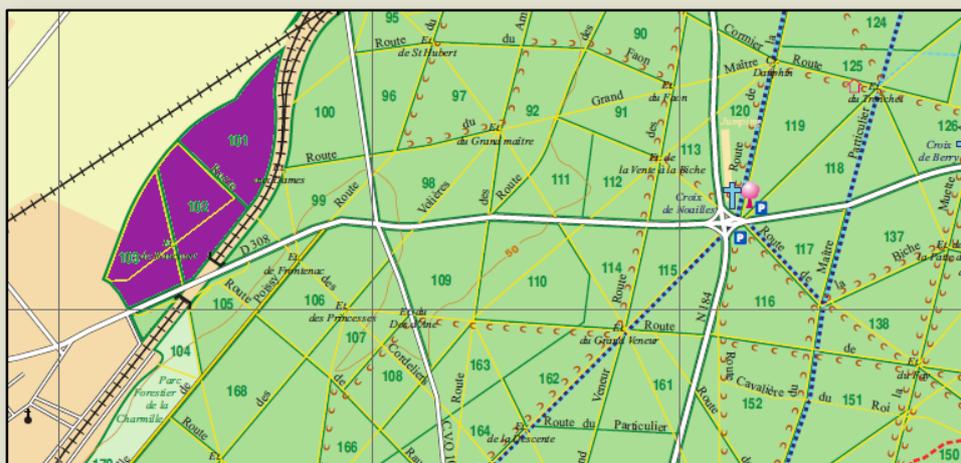
- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Illustration d'une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



Plan de la coupe sanitaire parcelles 101, 102 et 103



La forêt domaniale de Saint-Germain

Grande de **3500 hectares**, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ **3 millions de visiteurs par an** qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagés.

Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr